

Assemblée Générale des actionnaires, nouvelle convocation

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la **société EUROPLASMA (ALEUP, ISIN FR 000044810)**, concepteur et exploitant de solutions plasma pour la production d'énergies renouvelables et la valorisation des déchets dangereux, réunie le 21 juin 2018 sous la présidence de Pierre Catlin n'a pas été en mesure de délibérer faute de *quorum* requis compte tenu de la part très importante du flottant.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale et les informations relatives au *quorum* sont disponibles sur le site Internet de la société, www.europlasma.com.

Le Conseil d'Administration doit se réunir dans les prochains jours afin d'arrêter la date la plus opportune pour permettre la mobilisation du plus grand nombre possible d'actionnaires et atteindre ainsi le *quorum*.

La date à laquelle les actionnaires seront réunis sur seconde convocation fera ainsi l'objet d'un prochain communiqué, à paraître la semaine prochaine.

Il est d'ores et déjà précisé que la date du 6 juillet 2018 précédemment évoquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation ne sera pas retenue.

Contact actionnaires :

Anne BORDERES – Chargée de Communication

Tel: + 33 (0)5 56 49 70 00 - contactbourse@europlasma.com

Contact presse :

Luc PERINET MARQUET – LPM STRATEGIC COMMUNICATIONS

Tel: +33 (0)1 44 50 40 35 - lperinet@lpm-corporate.com

Avertissement important

Ce communiqué contient des informations et déclarations de nature prévisionnelle fondées sur les meilleures estimations de la Direction à la date de leur publication. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes difficilement prévisibles et généralement en dehors du champ d'action du Groupe. Ces risques incluent les risques listés dans le Document de Référence du Groupe disponible sur son site internet <http://www.europlasma.com>. Les performances futures du Groupe peuvent en conséquence différer sensiblement des informations prospectives communiquées et le Groupe ne peut prendre aucun engagement quant à la réalisation de ces éléments prévisionnels.